

**PROCÈS-VERBAL** de l'assemblée extraordinaire de la Société de transport de Lévis, tenue par conférence téléphonique, **le mardi douze (12) avril 2016 à 17 h.**

**SONT PRÉSENTS :**

M. Michel Patry, Président  
M. Serge Côté, Administrateur  
M. Michel Turner, Administrateur  
M. Pierre Lainesse, Administrateur  
M. Réjean Lamontagne, Administrateur  
Mme Ann Jeffrey, Administratrice  
Mme Nathalie Plante, Représentante des usagers du T.A.  
Mme Marjorie Guay, Représentante des usagers du T.C.  
M. Jean-François Carrier, Directeur général  
M. Mario Sirois, Directeur général adjoint  
Mme Francine Marcoux, trésorière

**EST ABSENT :** M. Mario Fortier, Vice-président

**-ORDRE DU JOUR-**

---

**\*\*\*\*\* PÉRIODE DE QUESTIONS \*\*\*\*\***

En vertu de l'article 32 de la *Loi sur les Sociétés de transport en commun*, le Président invite les personnes qui désirent prendre la parole à le faire \*\*\* **en début** \*\*\* de réunion, à s'identifier et adresser leurs questions au Président.

---

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Excuses de(s) administrateur(s) absent(e)s
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 24 mars 2016
5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 30 mars 2016
6. Adjudication du contrat de remplacement et d'installation du lave-autobus du garage de la Société de transport de Lévis à l'entreprise « Équipements Claude Pedneault inc. »

7. Adoption des propositions d'amélioration de service : période Été 2016
  8. Période de questions
  9. Levée de l'assemblée
- 

### 1.- Adoption de l'ordre du jour

#### - RÉSOLUTION 2016-050-

Il est proposé par Madame Nathalie Plante  
appuyé par Monsieur Serge Côté

et résolu unanimement

**QUE** l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du mardi 12 avril 2016 soit adopté tel lu.

**Adoptée.-**

---

### 2.- Période de questions

Aucune question

---

### 3.- Excuses de(s) administrateur(s) absent(e)s

#### - RÉSOLUTION 2016-051-

**ATTENDU QUE :** l'article 19 de la loi sur les Sociétés de transport en commun stipule qu'un membre du conseil d'administration peut perdre son statut d'administrateur s'il fait défaut d'assister à deux (2) assemblées consécutives et qu'il n'est pas excusé de ses absences par le Conseil d'administration lors de la troisième assemblée qui suit;

**ATTENDU QUE :** Monsieur Michel Turner a prévenu le secrétaire et/ ou le Président du Conseil d'administration de son

absence lors de l'assemblée ordinaire du 24 mars et  
extraordinaire du 30 mars 2016;

**ATTENDU QUE :** le Conseil d'administration juge qu'il y a lieu d'excuser  
Monsieur Michel Turner;

Il est proposé par Madame Marjorie Guay  
appuyé par Monsieur Pierre Lainesse

et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil excuse l'absence de Monsieur Michel Turner lors  
de l'assemblée ordinaire du 24 mars et extraordinaire du 30 mars 2016

---

**Adoptée.-**

#### **4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 24 mars 2016**

##### **- RÉSOLUTION 2016-052-**

Il est proposé par Monsieur Réjean Lamontagne  
appuyé par Madame Ann Jeffrey

et résolu unanimement

**QUE** le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 24 mars  
2016 soit adopté tel que lu.

---

**Adoptée.-**

#### **5. - Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 30 mars 2016**

##### **- RÉSOLUTION 2016-053-**

Il est proposé par Monsieur Serge Côté  
appuyé par Madame Ann Jeffrey

et résolu unanimement

**QUE** le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 30 mars 2016 soit adopté tel que lu.

**Adoptée.-**

---

**6.- Adjudication du contrat de remplacement et d'installation du lave-autobus du garage de la Société de transport de Lévis à l'entreprise « Équipements Claude Pedneault inc. »**

**RÉSOLUTION 2016-054**

**CONSIDÉRANT :** la résolution no 2014-141 autorisant la Direction générale à procéder à un appel d'offres public pour le remplacement et l'installation du lave-autobus du service de l'entretien;

**CONSIDÉRANT QUE :** suite à cet appel d'offres placé sur le Système électronique d'appels d'offres SEAO le 23 juin 2015, deux (2) entreprises ont déposé une soumission conforme;

**CONSIDÉRANT QUE :** l'entreprise « Équipements Claude Pedneault inc. » a présenté la soumission conforme la plus basse;

**CONSIDÉRANT QUE :** le 23 mars 2016, la STLévis a reçu la confirmation d'une subvention du Ministère des transports, Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour la réalisation de ce projet;

**CONSIDÉRANT :** la recommandation de la Direction générale.

Il est proposé par Monsieur Michel Turner  
appuyé par Monsieur Pierre Lainesse

et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil octroie le contrat de remplacement et d'installation du lave-autobus du garage de la Société de transport de

Lévis à l'entreprise « Équipements Claude Pedneault inc. » pour un montant total de 373 491,33 \$ avant taxes applicables;

**QUE** messieurs Michel Patry, Président et Jean-François Carrier, directeur général soient autorisés à signer tout document pour donner plein effet à la présente résolution.

**Adoptée.-**

---

## **7.- Adoption des propositions d'amélioration de service : période Été 2016**

### **- RÉSOLUTION 2016-055-**

**CONSIDÉRANT QUE:** le déploiement progressif du nouveau réseau de la STLévis implique des améliorations ponctuelles jusqu'à sa réalisation complète;

**CONSIDÉRANT QUE:** les changements proposés s'appuient sur les modifications estivales habituelles, sur les constats et les commentaires reçus de la clientèle et des chauffeurs ainsi que sur les analyses faites à partir de notre nouveau système d'aide à l'exploitation (SIPE) ;

**CONSIDÉRANT QUE:** les modifications pour l'**ÉTÉ 2016** concernent les parcours suivants (référence FPD 2016-013):

**STLévis :**

- Retrait du parcours 13 (secteur Saint-David)
- Changement de numérotation du parcours 11

**CONSIDÉRANT QUE:** globalement, l'ensemble de ces modifications respecte le cadre budgétaire établi pour l'exercice financier 2016;

**CONSIDÉRANT :** la recommandation de la Direction du développement des technologies, du marketing et du développement des affaires et de la Direction de l'exploitation à la Direction générale;

**CONSIDÉRANT :** la recommandation de la Direction générale.

Il est proposé par Monsieur Pierre Lainesse  
appuyé par Madame Marjorie Guay

et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil adopte les propositions d'amélioration de service ci-dessus.

**QUE** les améliorations/modifications de service présentées entrent en vigueur à compter du lundi 20 juin 2016;

**QUE** ce Conseil autorise, sur la base des informations contenues dans la fiche de prise de décision (FPD 2016-013), la Direction du développement des technologies, du marketing et du développement des affaires et de la Direction de l'exploitation à procéder à l'exécution des activités pour l'assignation des horaires 2016 et la livraison du service de transport collectif;

**QUE** ces modifications conformément à l'article 79 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* soient communiquées à la population à partir de la semaine du 30 mai 2016.

**Adoptée.-**

---

## **8.- Période de questions**

Aucune question

---

## **9.- Levée de l'assemblée**

### **- RÉSOLUTION 2016-056-**

Il est proposé par Madame Ann Jeffrey  
appuyé par Monsieur Serge Côté

et résolu unanimement

**QUE** l'assemblée soit levée.

---

**Le président, Michel Patry**

---

**Le secrétaire, Mario Sirois**